

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 11 juin 2021 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Contrat de bail du 11 juin 2021 entre la Ville et Madame Giacomini**

La Ville met à disposition de Madame Giacomini, un local commercial d'une surface totale de 55m<sup>2</sup>, situé au premier étage de la piscine municipale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, sis 1, Place des Sacrifiés 1940-1945 à L-4115 Esch-sur-Alzette, inscrit au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Place des Sacrifiés 1940-1945 » sous les numéros cadastraux 1701/12423 et 1693/12421.

Les toilettes publiques, situées au rez-de-chaussée de la piscine, sont mises à disposition de l'institut de beauté mais resteront également ouvertes au public.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 2 ans à partir du 1er septembre 2021. A terme, le bail est tacitement reconduit d'année en année, s'il n'est pas résilié par l'une des parties moyennant lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois avant la date d'anniversaire du présent bail.

La Ville met le local à disposition du locataire pour un loyer mensuel de 900.- € (indexé), charges exclues.

Les frais de chauffage, d'électricité, d'ordures, d'eau et de canal sont facturés forfaitairement par le bailleur au locataire à raison de 80 € par mois, payable ensemble avec le loyer susmentionné. Il sera révisé annuellement par le bailleur en fonction de l'évolution des prix.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Melissa Lima  
Service Biens fonciers